

« Sondage » réalisé auprès des participants au colloque OUESTRAIL du 30 octobre à Yverdon-les-Bains : RESULTAT

Consigne: merci de répondre par retour de mail les trois mesures auxquelles vous donnez la priorité et les trois mesures que vous rejetez en priorité. Merci de répondre exclusivement de cette manière.

				acceptation	rejet
Contribution de la route au rail	1.	Taxe de 5 cts par litre d'essence/ diesel	La consommation globale d'essence et diesel est d'environ 8 milliards de litres.	31	11
	2.	Taxe sur le CO2 à affectation obligatoire	Application de la taxe sur le CO2 aux 7 mios de tonnes de carburants consommés en Suisse	21	7
	3.	Extension de la taxe poids lourds au trafic des véhicules de livraison	Appliquer le barème moyen de Fr. 2.75 par T/KM aux 8,5 milliards de T/KM effectués par les véhicules de livraison et affecter les 2/3 des recettes aux transports publics	3	11
	4.	Péage routier	Application d'un péage routier à l'échelle nationale et au tarif de 4 cts par km/véhicule. Recettes affectées aux transports publics	6	36
	5.	Augmenter la part de la taxe sur les carburants affectée aux transports publics	Consacrer 50% des taxes sur les carburants aux transports publics contre 25% actuellement	41	9
contributions du rail	6.	Contribution des usagers du rail	L'usager paie aujourd'hui en moyenne 14 centimes par kilomètres de chemin de fer parcouru. Une contribution de 1 centime pourrait être prélevée sur chacun des 15 milliards de km/voyageurs	14	34
	7.	Augmentation du prix du sillon	Cette mesure est proche de la précédente. L'augmentation du prix du sillon n'entraîne cependant pas forcément une augmentation pour l'usager. Il appartient à l'entreprise de déterminer comment elle va compenser cette augmentation.	14	23
Contribution des usagers rail et route	8.	Suppression de la déduction fiscale des frais de transports	Plusieurs interventions parlementaires ont été rejetées au cours de ces dernières années	11	16
	9.	Contribution des usagers rail / route	Contribution de 5 cts par kilomètre parcouru par les usagers du rail (via le prix du billet) et de la route (via le prix de l'essence)	17	14
Autres contributions	10.	Réaffectation de la moitié de la part cantonale à la RPLP	Actuellement, un tiers des recettes de la RPLP est redistribué aux cantons, soit actuellement environ 500 millions de francs.	12	17
	11.	Un pour mille supplémentaire de TVA	Le FTP est déjà alimenté par un pour mille de TVA qui équivaut à 300 mio de francs	16	14
	12.	Contributions de la caisse générale	L'Etat assume ses tâches de service public	13	9
Avances uniquement	13.	Partenariat public privé PPP	Recours au partenariat public privé	8	6
	14.	Caisses de pension	Autoriser les caisses de pension à placer des fonds dans les infrastructures ferroviaires	7	9
	15.	Préfinancement par les cantons	Une pratique encore peu explorée et diversement appréciée par les Autorités cantonales	5	4
	16.	Préfinancement par la Confédération	Selon la pratique actuelle d'alimentation du FTP	3	2
				222	222

OUESTRAIL.

■ 30 octobre 2009